

Adresse de correspondance

KLESIA Prévoyance
TSA 90200
69307 LYON CEDEX 07

Pour nous contacter

T 01 71 39 15 15
du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h

*Consultez
les informations dédiées
à votre profession sur
klesia.fr*

Références à rappeler

N° SIREN : 493856595
Unité de gestion : 277-27-30
Réf Courrier : INDEXVS
Réf Contrat :
K00000002175337

Institutions de retraite complémentaire
régies par le code de la Sécurité sociale
CARCEPT, KLESIA Agirc-Arrco

Institutions de prévoyance régies
par le code de la Sécurité sociale
CARCEPT Prévoyance,
IPRIAC, KLESIA Prévoyance

Institution de gestion de retraite
supplémentaire régie par le code
de la Sécurité sociale
CRPB-AFB

Associations de gestion
(loi 1er juillet 1901)
AGECFA-Voyageurs,
FONGECFA-Transport

Mutuelles soumises aux dispositions
du livre II du code de la mutualité
Mutuelle KLESIA Mut,
Mutuelle Carcept Prev

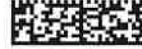
Société anonyme régie
par le code des assurances
KLESIA S.A.

Société d'assurance mutuelle régie
par le code des assurances
CARCEPT Accident

Siège social
4 rue Georges Picquart
75017 Paris



83016
67K4 - 000819



CAROLINE PARENT ET ASSOCIES
10 RUE DES NAIGEONS
21200 BEAUNE

Le 25 octobre 2021

Objet : Lettre avenant à votre contrat prévoyance à effet du 01/01/2022 - Ref K00000002175337

Madame, Monsieur,

Votre entreprise a souscrit auprès de KLESIA PREVOYANCE, un contrat d'assurance prévoyance collective au profit de tout ou partie de vos salariés et nous vous remercions de votre confiance.

Vous trouverez ci-après l'avenant à votre/vos contrats qui fixe les nouvelles conditions tarifaires, applicables au 01/01/2022.

Votre contrat étant déficitaire depuis plusieurs années, nous avons été contraints de réajuster vos taux de cotisations.


L'accord du 9 octobre 2020 a fait évoluer les garanties de votre régime de prévoyance conventionnel en 2021. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de votre conseiller habituel afin qu'il vous propose une solution adaptée à votre entreprise conforme à vos obligations conventionnelles.

La présente lettre ayant valeur d'avenant, nous vous invitons à l'annexer à votre contrat.

Nous vous remercions d'informer votre personnel assuré, vos instances représentatives du personnel et votre gestionnaire de paie des nouveaux taux de cotisation appliqués à votre entreprise au 01/01/2022.

Le moyen de règlement privilégié par KLESIA en cohérence avec les DSN est le télé règlement ou prélèvement SEPA. Nous vous invitons donc à télécharger la fiche paramétrage accessible dans votre espace client entreprise klesia.fr ou depuis notre tableau de bord déclarant Net-entreprises afin de paramétrer correctement vos contrats.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.


Benjamin LAURENT
Directeur de l'Offre

AVENANT 2022

Le présent avenant modifie comme suit les conditions particulières de votre contrat prévoyance à compter du 01/01/2022, sous réserve de modifications significatives de la législation sociale en vigueur.

Taux au 01/01/2022

Référence contrat : K00000002175337

Offre souscrite : CONVENTIONNEL VINS, CIDRES, JUS DE FRUITS, SIROPS,

Formule souscrite : CONVENTIONNEL NON CADRE NIVEAU 2

Catégorie de personnel concernée : NON CADRES (240)

Cotisations :

2,25 % TA TB de la rémunération totale brute soumise aux cotisations de Sécurité sociale, limitée à quatre plafonds de la Sécurité Sociale.

Liste des établissement(s) couvert(s) :

| Numéro SIRET | Dénomination |
|----------------|-----------------------------|
| 49385659500027 | CAROLINE PARENT ET ASSOCIES |
| 49385659500035 | CAROLINE PARENT ET ASSOCIES |